

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? --- *à 8 francs pour le tout*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

C'est la Commune qui paye le tout, les Pères doivent payer pour leurs Enfants à la Commune 1 franc ou 2 francs & un quartier de Seigle

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Fait à Mirey le 16 Mars 1779
François Mermoud Régent*

Mirey

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? --- *Pralin*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? --- *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? --- *C'est une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? --- *Paroisse de Donneloyes, Agence de Pralin*

d. District --- *d'Ardon*

e. Canton --- *Sion*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. --- *Il n'y a qu'un Village*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? -

*33
No. 17*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? -

a. Leurs noms. *Donneloges demi lieu, Mézey demi lieu, Mollondin une lieue, Demoret 1/2 lieue, Chamet 1/4 de lieu, Corron 1/2 lieu, Biolley 1/2 lieu*

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *Premièrement les Prières, la Lecture, les Catechismes, le Chant des psaumes, l'écriture, l'Orthographe, et l'Arithmétique.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Toute l'année excepté les Congés des Missions, & elle dure suivant la quantité d'Enfants*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *La Bible, le Testament, le Catechisme, d'Osterval, celui de Bonne, et les Psalms.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Très bien*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Suivant la quantité d'Enfants*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les plus savaus sont les Premiers*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Seigneur établit le Régent, après un Examen qui avoit été fait par le Pasteur & en présence des députés de la Communauté sur deux Sujets qu'on lui présentait*

b. D'où est-il? *De Polley Grand*

c. Son nom *Jean-Marc Mermod*

(3)

d. Son âge. *vingt ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis l'année 1796*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il a été aux Ecoles de Charité de Lausanne dans l'intention d'y apprendre ce qui étoit nécessaire pour se souer à la Société de Régent d'école de Village.*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? -

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? *23 tant garçons que filles*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. *autant qu'à l'article précédent*

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? -

b. Quelle en est la valeur? -

c. Source des revenus. -

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? -

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Les Etrangers doivent payer pour y être admis*

15°. Bâtiment de l'école. *Maison Commune*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *tout neuf.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une Chambre pour le Régent & pour faire l'école dans la maison Commune*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *la Communauté.*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Un Sac de Seigle, un Sac d'avoine, 40 francs d'argent, Sou affoyage, un jardin, & un Plantage.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

C'est la Commune qui paye le tout. Les Vires doivent payer pour leurs Enfants à la Commune 1 franc ou Dix Cents, & au quartier de Seigle depuis l'âge de cinq ans jusqu'à 16 ans.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*fait à Pragia le 16. Mars 1799
François J. Vermoud Prigit*

Pragia

35
18

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Chanéaz*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une commune particulière et non jointe à aucune autre. Paroisse de Domeloye*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Agence de Chanéaz*

d. District *D'Yverdon*

e. Canton *Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *1/2 quart d'heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *21 Maisons*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

u. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?